



PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 17 avril à 19h00, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Madame Michèle CALIX, Maire.

Ordre du jour :

1. Décision modificative n° 1 de crédits au budget primitif principal 2023
2. Approbation et autorisation de signature de l'avenant au règlement de mise en commun des moyens destinés au fonctionnement des systèmes d'information avec la CARPF
3. Création d'un poste d'Attaché Principal à temps complet (cat A)
4. Création d'un poste de Rédacteur à temps complet (cat B)
5. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet (cat C)
6. Remboursement aux associations « Sport Pass Roissy en Forme »

Etaient présents : M. Denis CÔME, M. François CARRETTE, Mme Valérie REDOUTE, M. Patrick PAMART, M. Bernard VERMEULEN, Mme Marie-Claude LEPEUVE, Mme Stéphanie GALLET, M. Cédric TEULIERE, M. Pierre IZIKIAN, Mme Shérazade BENRADI, Mme Pâquerette BOSCHER, Mme Patricia PETIT, M. Éric LE DANTEC, M. Christian LOCHIN, Mme Zahra RAHMOUNE-DALI, M. Joaquim DE OLIVEIRA

Absents excusés :

Mme Catherine DUTEAU donne pouvoir à Mme Shérazade BENRADI
 Mme Christine LAFONT donne pouvoir à Mme Marie-Claude LEPEUVE
 M. Guénaël DECADE donne pouvoir à M. Cédric TEULIERE
 M. Pierre COTTIN donne pouvoir à M. François CARRETTE
 Mme Cristina DA CUNHA donne pouvoir à Mme Valérie REDOUTE
 M. Marc THAN VAN CON donne pouvoir à Mme Patricia PETIT

Secrétaire de séance : M. Christian LOCHIN

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

Date de convocation : Mercredi 12 avril 2023
Date d'affichage : Vendredi 26 mai 2023

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2023 :**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **DELIBERATIONS :**

1. 2023/113 – Décision modificative n° 1 de crédits au budget primitif principal 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de voter les ajustements de crédits aux articles budgétaires suivants de l'exercice 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

6288 – Autres services extérieurs - autres	+ 3 200.00 €
60628 – Autres fournitures non stockées	- 3 200.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

CHAPITRE 041 5000/21318 – Construction – autres bâtiments publics	+ 1 832 050.40 €
CHAPITRE 041 5000/204412 – Subventions d'équipement en nature bâtiments et installations	- 1 832 050.40 €
5057/2188 – Autres	- 3 200.00 €
5020/2188 – Autres	+ 3 200.00 €
5014/21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	- 1 200.00 €
5014/2188 – Autres	+ 1 200.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES

CHAPITRE 041 5000/21318 – Construction – autres bâtiments publics	- 1 832 050.40 €
CHAPITRE 041 5000/204412 – Subventions d'équipement en nature bâtiments et installations	+ 1 832 050.40 €

ADOpte A L'UNANIMITE

2. 2023/114 – Approbation et autorisation de signature de l'avenant au règlement de mise en commun des moyens destinés au fonctionnement des systèmes d'information avec la CARPF

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE l'avenant au règlement de mise en commun des moyens destinés au fonctionnement des systèmes d'information entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la commune de Roissy-en-France.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant, applicable jusqu'au 31 décembre 2026 avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, relatif au règlement pour la mise en commun des moyens destinés au fonctionnement des systèmes d'information dans le domaine informatique.

DIT que les crédits seront inscrits à l'article 62878 du budget principal de la commune pour l'exercice 2023 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. 2023/115 – Création d'un poste d'Attaché Principal à temps complet (cat A)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste d'Attaché principal (catégorie A), à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2023.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64111 fonction 020 pour les exercices 2023 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. 2023/116 – Création d'un poste de Rédacteur à temps complet (cat B)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste de Rédacteur (catégorie B), à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2023.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64111 fonction 020 pour les exercices 2023 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. 2023/117 – Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet (cat C)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint technique (catégorie C), à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2023.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune chapitre 012 article 64111 fonction 28 pour les exercices 2023 et suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. 2023/118 – Remboursement aux associations « Sport Pass Roissy en Forme » Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE le remboursement aux Associations pour un montant total de **2 825.00€**, se divisant comme suit :

Judo Club (JCRF) :	50.00 € (1 pass)
Handball (RH) :	1 700.00 € (34 pass)
Boules :	425.00 € (17 pass)
Nakmuay Boxing (Boxe) :	250.00 € (5 pass)
Natation (ASN) :	100.00 € (2 pass)
Golf (ASGIR) :	250.00 € (5 pass)
Tai Chi :	50.00 € (1 pass)

DIT que le remboursement se fera par mandat administratif.

DIT que la dépense est prévue au budget 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire indique qu'un conseil municipal devra se tenir le vendredi 9 juin afin d'élire les délégués du conseil municipal et leurs suppléants (7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants), en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 24 septembre.
- Une réunion de restitution avec le cabinet de concertation, concernant l'aménagement de la place du Pays de France est prévue le 9 mai en mairie avec l'ensemble du conseil municipal, en amont de la réunion publique qui aura lieu le 11 mai prochain.
- Un recensement est en cours auprès de la population concernant les problèmes liés à la fibre optique sur la commune afin d'apporter des éléments objectifs à l'autorité de régulation (ARCEP) qui intervient auprès de l'opérateur d'infrastructure. Un flyer a été distribué avec le magazine municipal et il est également possible de remplir le formulaire de recensement depuis le site internet de la commune. Enfin, un lien internet est également communiqué afin de déclarer un dommage réseau auprès de l'opérateur d'infrastructure.
Concernant les points de mutualisation (armoires) qui sont constamment ouvertes, l'ARCEP n'est pas favorable à la sécurisation de ces armoires, qui doivent rester accessibles en permanence. Le mode opératoire des techniciens des opérateurs commerciaux qui interviennent est toutefois en passe d'évoluer : ils doivent assurer une traçabilité auprès de l'opérateur d'infrastructure (étiquetage et prises de vue avant et après intervention).
- Madame le Maire rappelle que la fête de printemps se déroulera le samedi 22 avril sur la place du Pays de France. Au programme, un défilé de vélos et char fleuris, diverses animations et stands, ainsi qu'une mini-ferme.

- Denis COME a distribué la version 2023 du guide du partenaire de l'Office de Tourisme à l'ensemble du conseil municipal. Patricia PETIT souhaiterait également avoir accès au budget 2023 de l'Office de Tourisme.
- Patricia PETIT demande s'il est possible d'avoir un retour concernant les dégradations qui ont eu lieu sur le chantier du 41-43 rue Houdart. Madame le Maire informe que suite à l'enquête de Gendarmerie appuyée par la vidéo-protection, il pourrait s'agir d'un sous-traitant en litige avec une société titulaire d'un lot sur le chantier. Les carrelages muraux dans tous les logements (toilettes, salles de bain) ainsi que le carrelage au sol dans 2 logements ont été endommagés. La remise en état demeure à la charge de l'entreprise titulaire du marché dans la mesure où les travaux ne sont pas réceptionnés. Les conclusions de l'enquête sont toutefois attendues pour établir définitivement les responsabilités. En ce qui concerne la librairie, son emménagement au sein des nouveaux locaux devrait avoir lieu début octobre 2023.
- Patricia PETIT s'interroge sur les travaux qui ont lieu dans l'ancien restaurant l'Ecurie avenue Charles de Gaulle, car aucun panneau annonçant des travaux ne figure sur la devanture. François CARRETTE précise que des demandes de déclarations de travaux ont bien été déposées en mairie. Il s'agira d'un restaurant italien dénommé « Casa Pepe ».
- Patricia PETIT indique que les panneaux métalliques avenue Heinz Gloor sont à sécuriser car dangereux en cas de vents violents. Karim BENSADIA précise que des alertes sont adressées quasi systématiquement en fonction des alertes météo à la société propriétaire des lieux. A l'été 2022, des travaux de remise en état réalisées par une société prestataire ont été avancées par la commune et remboursées. Il y a peu de temps ces palissades ont été consolidées sommairement par les services techniques (pose de cales).
- Concernant la future maison médicale rue Houdart, Eric LE DANTEC souhaite connaître le devenir du pavillon se situant à l'avant du terrain. Madame le Maire indique qu'il sera certainement mis en vente une fois que le chantier de construction de la maison médicale sera bien avancé. Il faudrait prévoir d'importants travaux pour réhabiliter le pavillon, ce dernier n'étant pas fonctionnel en l'état. Patricia PETIT demande s'il ne serait pas préférable de conserver cette maison pour un projet futur (démolition de la maison en cas de création de places de parking ou d'agrandissement de la maison médicale). François CARRETTE indique que la maison ne pourra pas être détruite, car l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) y est opposé.
- Pâquerette BOSCHER interroge Denis COME concernant les terrasses des restaurants. En effet, avenue Charles de Gaulle, la distance de passage pour les poussettes n'est pas respectée au niveau de certaines terrasses. De plus, il y a des terrasses qui empiètent un peu trop sur le domaine public. Denis COME informe qu'il a eu un premier rendez-vous avec le service urbanisme et trois restaurateurs. Une visite de terrain est programmée courant mai avec ces mêmes restaurateurs pour étudier la faisabilité de travaux de mise en sécurité, l'idée étant de repositionner les terrasses au droit de la façade des commerces concernés et de laisser libre le cheminement piéton protégé côté chaussée en fonction de la configuration des lieux. A cet effet, les potelets seront remplacés par des barrières. Le banc situé actuellement au sein de la terrasse de la pizzeria sera déplacé de quelques mètres afin de lui rendre son utilité première. De plus, un courrier a été adressé aux commerçants de la rue Dorval au sujet des containers à poubelles qui stagnent dans la rue.

➤ **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE :**

Madame le Maire donne lecture des décisions n° 2023/119 à 2023/143 intervenues depuis le dernier Conseil Municipal :

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2023/119	18/04/2023	Rémunération du jury - examen de musique formation musicale le 7 juin 2023	Mme Laura VELAIDON
2023/120	18/04/2023	Rémunération du jury - examen de musique classe guitare le 20 avril 2023	M. LEBIGRE
2023/121	18/04/2023	Avenant au contrat d'intervention artistique pour les master classes reportées au 28 juin et 5 juillet 2023	Benjamin LEGRAND
2023/122	18/04/2023	Convention de partenariat pour l'utilisation des installations sportives du complexe sportif, la mise à disposition de matériel et de personnel et l'attribution d'une subvention, saison 2022/2023	Association Roissy en France Handball
2023/123	18/04/2023	Convention de partenariat pour l'utilisation des installations sportives du complexe sportif, la mise à disposition de matériel et de personnel et l'attribution d'une subvention, saison 2022/2023	Association HB ARPF 95
2023/124	18/04/2023	Convention de partenariat pour l'utilisation des installations sportives du complexe sportif, la mise à disposition de personnel et l'attribution d'une subvention, saison 2022/2023	ACPG-TOE-CATM ET VEUVES
2023/125	19/04/2023	Convention de partenariat - campagne 2023 "Tulipes contre le cancer"	LIONS CLUB Roissy Pays de France
2023/126	19/04/2023	Convention pour une formation "PSC1 - Prévention et secours civiques de niveau 1" en faveur de 2 groupes d'agents municipaux	PROTECTION CIVILE
2023/127	21/04/2023	Marché pour la création du livret - saison culturelle 2023/2024	Société LA BELLE SEMEUSE
2023/128	21/04/2023	Demande de subvention - travaux de réaménagement du chemin de la Vallée	Département du Val d'Oise, CARPF
2023/129	24/04/2023	Marché pour le lot 1 du cabinet médical suite à procédure infructueuse	Société FERNUCCI
2023/130	24/04/2023	Rémunération du jury - examen de musique classes de chant et clarinette le 24 mai 2023	Mme VERDIER et Mme MARIAGE
2023/131	24/04/2023	Marché pour une mission d'accompagnement à la modification simplifiée du PLU	Société SYNTHÈSE ARCHITECTURE
2023/132	26/04/2023	Marché pour l'éclairage de la terrasse du restaurant du golf international de Roissy	société ELIEPRO
2023/133	26/04/2023	Marché pour l'installation d'un parking à vélos sur le site du golf international de Roissy	Société ANGELCO

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2023/134	27/04/2023	Signature du contrat "urgence titres - mairie engagée" (renforcement des capacités de recueil des demandes de titres d'identité et de voyage)	Préfecture du Val d'Oise
2023/135	02/05/2023	Convention pour une formation "maquillage festif" en faveur de groupes d'agents communaux	TPAKAP SAS
2023/136	09/05/2023	Passation d'un marché public pour la création d'un cabinet médical: Lot 1: Clos et couvert Lot 2: Second œuvre Lot 3: Electricité - CFO - CFA - chauffage Lot 4: Plomberie - sanitaires - ventilation Lot 5: VRD - espaces verts	Lot 1: lot déclaré infructueux Lot 2: AXEME Lot 3: ETS RAVAT BAINÉE Lot 4: CLIMERSON Lot 5: TERSEN
2023/137	09/05/2023	Marché pour un audit financier du golf international de Roissy et de la délégation de service public correspondante	Société ESPELIA
2023/138	11/05/2023	Rémunération du jury - examen de musique classe de saxophone le 22 mai 2023	M. Maxime CHAUVIN
2023/139	11/05/2023	Demande de subvention - construction d'une maison de santé pluri professionnelle (annule et remplace la décision 2022/346 du 16 novembre 2022)	Région Ile de France, Département du Val d'Oise, CARPF
2023/140	17/05/2023	Contrat de cession pour la représentation du 12 décembre 2023 à l'Orangerie	NP Spectacles Productions
2023/141	17/05/2023	Contrat de cession pour la représentation du 28 février 2024 à l'Orangerie	NP Spectacles Productions
2023/142	17/05/2023	Contrat de cession pour la représentation du 8 novembre 2023 à l'Orangerie	Association OPUS 5
2023/143	19/05/2023	Convention pour une formation préalable à l'armement: transition du revolver au pistolet semi-automatique en faveur d'un policier municipal de la commune	CNFPT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Certifié conforme,

Le Secrétaire de séance


Guénaél DECADE

Madame le Maire


Michèle CALIX

